
Réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 23 mai 2006

SYNTHÈSE

La formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie s'est réunie le 23 mai 2006 sous la présidence conjointe de Bernard Boulengier et Maurice Delaporte. Après le suivi des avis et l'examen des avants-projets de programmes statistiques 2007, la réunion a été consacrée au contexte européen, aux changements dans la démographie d'entreprises et à la statistique énergétique.

Jean-Philippe Grouthier et Renan Duthion, rapporteurs de la formation, ont présenté le **suivi des avis**. Le programme de Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (RESANE), qui sera effectif en 2009, permettra une mise en cohérence de la ventilation de l'activité en branche avec l'approche produits ainsi qu'une *meilleure connaissance des marchés*.

Les travaux du groupe de travail sur la *prise en compte des groupes dans la statistique d'entreprise* aboutiront fin 2006 à des propositions qui pourront être prises en compte, à échéance 2010-2011, dans le cadre de RESANE.

Les enquêtes thématiques menées en partenariat entre services enquêteurs se poursuivent. Sur la période 2004-2006, trois enquêtes intersectorielles ont ainsi été mises en œuvre et trois sont prévues en 2007.

Le Scees a fourni son *rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche*. Le Sessi a mis en place des outils pour assurer une collecte exhaustive, rapide et de qualité des indicateurs quantitatifs prévus dans la charte et pourra ainsi transmettre un bilan plus riche à l'automne 2006.

Vis à vis du *règlement Prodcom*, on note les progrès certains de la France. L'objectif pour 2006, est de rejoindre le groupe des pays dont la réponse au règlement Prodcom est considérée comme bonne par Eurostat via un indicateur arbitrant entre le respect du délai de réponse et la qualité des données fournies avant la fin du mois de juin.

La *collecte par internet* continue de progresser. Les taux de réponse pour les dispositifs existants poursuivent leur amélioration et ce mode de collecte s'étend progressivement à de nouvelles enquêtes.

Les travaux concernant la mise en place d'un dispositif visant à assurer le *suivi statistique de la production de déchets* ont été menés en veillant à fournir les éléments permettant de remplir les obligations réglementaires tout en étant le plus économes possible en terme d'interrogation auprès des entreprises.

De nombreuses actions ont été entreprises pour assurer la *prise en compte précoce du changement de nomenclature* pour fournir un service de qualité, notamment l'anticipation de ce changement dans l'enquête annuelle d'entreprise. Des travaux du même type sont engagés du côté des statistiques conjoncturelles.

Laurence Bloch a précisé que la France a respecté l'ensemble de ses engagements dans le cadre du *règlement sur les statistiques conjoncturelles*, notamment pour les indices de prix à l'importation. Ces derniers devraient être publiés fin 2006 ou au début 2007, après un examen minutieux de leur validité.

Emmanuel Raulin a précisé que le **contexte européen** est, aujourd'hui, fortement marqué par l'évolution d'un certain nombre de règlements et l'adoption de nouveaux règlements.

Le règlement sur les filiales étrangères, dit règlement FATS, devrait être adopté au cours de l'année 2006 ou début 2007. Il comprend un volet sur le suivi des filiales à l'étranger de groupes français (FATS outward) et l'autre sur le suivi des filiales en France de groupes étrangers (FATS inward). Concernant les activités des filiales à l'étranger de groupes français, devront être transmis à Eurostat, le nombre de filiales, le chiffre d'affaires, les effectifs salariés selon à la fois une nomenclature d'activité et une nomenclature géographique ; le suivi des imports-exports réalisés par ces filiales, avec notamment la part de celles-ci faite en intra-groupe, feront l'objet, dans un premier temps, d'études de faisabilité.

Le nouveau règlement sur les répertoires d'entreprises et des groupes fera obligation aux pays européens d'enregistrer et de suivre les groupes de sociétés. Il prévoit également la possibilité d'échanges de données individuelles entre les différents instituts nationaux de statistiques en Europe et entre chaque INS et Eurostat. Ces échanges seront strictement encadrés et devront avoir été préalablement validés, en termes de format et de sécurisation des données, par le Comité du programme de statistiques.

Le nouveau règlement sur les nomenclatures prévoit un basculement au 1^{er} janvier 2008 pour les répertoires. Les premières statistiques structurelles d'entreprises transmises en nouvelle nomenclature porteront également sur l'année de référence 2008. Pour les indicateurs court terme (règlement STS) et le règlement sur le coût de la main d'œuvre, la première année de référence sera 2009.

Le nouveau règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises (SBS) couvre mieux les activités de service. Il introduit des simplifications, mais moindres que ce qui était souhaité par de nombreux Etats membres.

Par ailleurs, une discussion sur une *redéfinition des priorités dans le cadre des travaux statistiques* est engagée au niveau européen. La méthode de travail retenue consiste à évaluer toute nouvelle demande, voire ce qui est présent dans le règlement aujourd'hui, à l'aune d'une mesure qui prenne en compte les coûts de l'obtention de ces variables ou de ces informations, en corrélation avec les bénéficiaires

Jean-Philippe Grouthier et Renan Duthion ont synthétisé les **avant-projets de programme 2007**. Concernant les *statistiques infra-annuelles*, le point principal concerne les travaux de préparation des calculs des indices en base 2005 dans les nouvelles nomenclatures. Les *statistiques structurelles* sont largement impactées par les règlements européens et la volonté d'améliorer la qualité des opérations plus régulières ou déjà entamées. *Les enquêtes thématiques et sectorielles* se poursuivent à un rythme soutenu. S'agissant des *méthodes*, à noter les travaux méthodologiques qui sont ou seront engagés en 2007 pour la réalisation et la montée en charge du dispositif RESANE.

La formation a délivré un **avis d'opportunité favorable** aux 8 projets d'enquêtes présentés : Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 ; Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement ; Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie ; Enquête communautaire sur l'innovation ; Enquête sur les technologies de l'information et de la communication ; Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels ; Enquête « Recours aux services par l'industrie » ; Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007 (MPAA)

Michel Euriat a ensuite explicité les modifications qui interviendront prochainement en matière de **statistiques de démographie des entreprises**.

Le concept de *créations d'entreprise* actuellement retenu au niveau français comprend les créations pures, les reprises et les réactivations. Au niveau européen, un nouveau concept a été défini à l'occasion de la révision du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises : il inclut les créations pures, les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation d'activité remonte à plus d'un an ainsi que les reprises d'entreprise dans le seul cas où il n'y a pas continuité de l'activité. A l'occasion de la rénovation du répertoire SIRENE, cette définition sera adoptée par la France, afin d'améliorer la pertinence des statistiques de démographie des entreprises et leur comparabilité au niveau européen. Les créations seront toujours suivies au rythme mensuel, et dans le cadre d'un bilan structurel annuel, publié dix-huit mois après la fin de l'année de constat. Ce bilan comprendra les disparitions d'entreprises, les taux de survie à un et cinq ans et proposera, à partir du second exercice, une équation démographique retraçant le passage entre les situations de début et de fin d'année. Le champ actuel de la démographie des entreprises, actuellement limité au champ Industrie, commerce, services (ICS), sera étendu à l'ensemble des unités classées dans SIRENE comme « exploitantes » et « marchandes ». Le nouveau dispositif sera mis en place avec la publication en février 2007 des créations de janvier 2007. Les données mensuelles rétrospectives sur au moins 10 ans seront également publiées. La publication des données structurelles débutera mi-2008 avec les créations et disparitions d'entreprises de 2006.

Louis Meuric a exposé les [nombreux règlements et directives](#) qui s'appliquent à la **statistique énergétique** ou sont en cours de préparation.

Le projet de *règlement concernant les statistiques de l'énergie* rendra obligatoire le dispositif de collecte, mensuelle et annuelle, déjà mis en place par Eurostat sur la base d'un *gentlemen agreement*.

La directive relative à *l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques* a été promulguée le 5 avril 2006. Cette directive comporte trois rapports échelonnés sur les années 2007, 2011 et 2004 avec des volets statistiques. Un certain flou subsiste sur ce qui sera demandé au plan statistique.

Une nouvelle directive sur les *prix de l'électricité et du gaz auprès des consommateurs finaux* est également en cours d'élaboration. Elle sera basée sur les facturations émises par les opérateurs électriciens et gaziers et devrait être promulguée en 2007. L'Observatoire de l'énergie poursuit le test engagé en ce sens par Eurostat en 2005, sur la base du volontariat. Les résultats sont en cours d'exploitation.

L'Agence internationale de l'énergie et Eurostat ont mis en place le dispositif JODI, qui consiste en la collecte mensuelle conjointe du niveau des stocks, de la production et de la consommation de pétrole à un niveau mondial. L'objectif est de mettre à la disposition du grand public une [base de données statistiques mondiale](#), éclatée par pays, présentant, avec deux mois de retard, un *bilan complet emplois - ressources du pétrole*.